



COMMUNE DE GODEWAERSVELDE
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

ARRETE MUNICIPAL
AR2025/112

**PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION
EMPIÈTEMENT SUR CHAUSSÉE
ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT
RUE DE STEENVOORDE ET ROUTE DE L'HAEGHEDOORNE**

Le Maire de la Commune de GODEWAERSVELDE,
Vu le Code de la Route,
Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'entreprise ENSIO SAS afin de réaliser un remplacement de poteau à l'angle de la rue de Steenvoorde et route de l'Haeghedoorne,

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}.** L'entreprise est autorisée à entreprendre les travaux susdits du 29 octobre au 29 novembre 2025, suivant les prescriptions imposées par le Département du Nord et la CACF,
- ARTICLE 2.** L'entreprise est autorisée à restreindre la circulation dans les deux sens, à empiéter sur la chaussée et à interdire le stationnement à l'angle de la rue de Steenvoorde et route de l'Haeghedoorne, la vitesse sera limitée à 30km/heure,
- ARTICLE 3.** L'entreprise devra procéder à la remise en état de la voirie et préviendront le service voirie du Département et de la CACF pour contrôle,
- ARTICLE 4.** La signalisation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux,
- ARTICLE 5.** Plaques de résine. Si l'entreprise exécute des tranchées aux endroits des plaques de résines coulées pour le signalement de l'opération « priorité à droite » elle devra obligatoirement couler à ses frais une nouvelle plaque entière suivant la notice technique (disponible en mairie) ou faire appel à un prestataire spécialisé. La Commune, le Département et la CACF devront être informés une semaine avant le début des travaux,
- ARTICLE 6.** L'entreprise veillera à ce que les véhicules de secours du SDIS ainsi que les services de la Poste puissent circuler,
- ARTICLE 7.** Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de STEENVOORDE, au Département du Nord, à la CACF, à l'entreprise ENSIO SAS, à la Poste, au SIROM, au SDIS.

Fait à Godewaersvelde, le 13 octobre 2025

Le Maire,

A. VERMEULEN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.